

Alliance contre la violence et l'adversité (AVA) : Plateforme nationale de formation à la recherche en santé

Directives du programme de stages dans les agences communautaires (CAIP) de l'AVA

Objectifs et principes directeurs de l'AVA

- **Renforcer et développer les capacités** afin de transformer les services sociaux et de santé destinés à la population (communauté) afin de promouvoir la santé et le bien-être des filles, des femmes et des personnes de divers genres, exposées à des risques ou touchées par la violence et l'adversité tout au long de leur vie.
- **Utiliser une** plateforme de formation **collaborative, innovante,** intersectorielle/interdisciplinaire/interjuridictionnelle pour former des centaines de prestataires de services et d'universitaires canadiens dans le domaine des services sociaux/de la santé communautaire qui travaillent avec cette population.
- **Avoir un impact intergénérationnel et sur la population,** et promouvoir une durée de vie positive pour les filles, les femmes et les personnes de genre divers.

AVA s'engage également à lutter contre les inégalités et les disparités en matière de santé qui touchent de manière disproportionnée les filles, les femmes et les personnes de genre divers ayant des identités intersectionnelles. Cela inclut, sans s'y limiter, le handicap, la race, l'origine ethnique, l'appartenance autochtone et l'identité de genre. AVA s'appuie sur des initiatives en matière d'équité, de diversité, d'inclusion et d'accessibilité (EDIA), et l'analyse comparative entre les sexes et les genres (SGBA+) est au cœur de la réalisation de l'objectif d'AVA. Visitez le [site web de formation d'AVA](#) pour en savoir plus sur les principes directeurs d'AVA.

Section 1 : Aperçu du programme de stages

Contexte

Le programme de stages dans les organismes communautaires (CAIP) de l'AVA a pour objectif de favoriser le confort et la capacité à « mettre les connaissances en pratique »¹, également connu sous le nom de science de la mise en œuvre. Dans le cadre du CAIP, cela se caractérise par des collaborations entre les dirigeants d'organismes communautaires et les stagiaires universitaires qui permettront de faire progresser l'objectif de l'AVA, grâce à des expériences d'apprentissage expérientielles et réciproques.

Le CAIP de l'AVA est accessible, sur une base concurrentielle, aux chercheurs de l'AVA qui souhaitent participer à une formation communautaire dans des domaines où les besoins sont importants et qui concernent les filles, les femmes et les personnes de genre divers.

¹ Graham, I.D., Kothari, A., McCutcheon, C. (2018) Transformer les connaissances en actions pour des pratiques, des programmes et des politiques plus efficaces : protocole pour un programme de recherche sur l'application intégrée des connaissances. *Science de la mise en œuvre*, 13(22). <https://doi.org/10.1186/s13012-017-0700-y>

Ces domaines « à besoins élevés » (considérés comme tels par le Fonds de recherche sur la santé des filles et des femmes de l'Institut canadien de recherche en santé (ICRS)) comprennent :

- **Bien-être des jeunes et des familles**, en particulier les rôles et identités liés au genre, la santé mentale et le bien-être (par exemple, le stress, l'anxiété, la dépression), les abus physiques et psychologiques (par exemple, la violence sexiste, le harcèlement, la discrimination, le racisme et la cyberviolence), l'implication dans le système judiciaire (par exemple, témoin ou victime d'un crime) et la toxicomanie.
- **Santé sexuelle et reproductive**, en particulier la santé post-partum, y compris la dépression, souvent consécutive à l'exposition à des difficultés et à des violences pendant l'enfance, et les infections sexuellement transmissibles, y compris le VIH.
- **Services de santé et approches du bien-être fondées sur la population**, en particulier l'accès limité aux services de santé, la promotion de la santé et les déterminants sociaux de la santé pour les maladies non transmissibles (par exemple, les problèmes de santé mentale).

Avantages de la participation à ce programme de stage

Comme dans tous les environnements d'apprentissage réciproque tels que celui-ci, tous les participants en tirent des avantages. Parmi ceux-ci, on peut citer, entre autres, le fait que le stagiaire acquiert de l'aisance, des compétences et de l'expérience en travaillant avec des organisations communautaires. En outre, les organismes communautaires s'associent à des universitaires de haut niveau pour mener à bien un projet ou une question spécifique, ou pour fournir des services qui répondent aux besoins de l'organisme.

Portée du programme

Le CAIP consiste à mettre en relation un étudiant qualifié (c'est-à-dire un étudiant de niveau universitaire ou supérieur) qui a postulé pour devenir stagiaire AVA avec une agence communautaire AVA qui a également postulé pour accueillir un stagiaire afin de travailler sur un projet répondant aux besoins de l'agence.

Vous trouverez ci-dessous, aux sections 3 et 4, des informations détaillées sur les modalités de candidature et les critères d'éligibilité.

Les projets de stage dans des organismes communautaires peuvent impliquer la participation à des programmes et services communautaires, notamment (mais sans s'y limiter) :

- le soutien à la prestation de services (par exemple, les services en contact avec la clientèle),
- l'innovation en matière de programmes fondés sur des données probantes,
- l'évaluation,
- autres activités pertinentes pour le plan de développement individuel (iIDP) et les objectifs de carrière du stagiaire.

Les stages consistent en un minimum de 10 heures de travail par semaine, jusqu'à un maximum de 20 heures par semaine. Ils peuvent être effectués à distance, en personne ou selon une combinaison des deux. Il appartient à l'organisme communautaire d'accueil et au stagiaire universitaire de déterminer les activités exactes qui feront partie du stage.

L'équipe AVA coordonne avec l'organisme le recrutement et l'orientation du stagiaire AVA qui lui est attribué, et fournit un soutien financier à l'organisme pour rémunérer le stagiaire AVA afin qu'il mène à bien le projet de l'organisme.

AVA fournit des outils et des modèles pour planifier un stage réussi et atteindre les buts et objectifs de toutes les personnes concernées. Par exemple, le plan de développement individuel (iIDP) du stagiaire universitaire AVA peut être utilisé pour identifier les activités ou tâches spécifiques auxquelles le stagiaire universitaire peut s'engager pour mener à bien le projet, mais aussi pour améliorer ses compétences dans un domaine particulier.

Les rôles et responsabilités de chaque personne impliquée dans le CAIP sont décrits dans la section 2 ci-dessous.

Durée du stage

La durée d'un stage est de 3 mois, mais elle peut être prolongée ou « cumulée » pour des expériences plus longues, jusqu'à 6 à 12 mois au total. Actuellement, un financement maximal de 6 mois est approuvé (pour commencer) ; toutefois, à mi-parcours, les organismes peuvent demander un financement supplémentaire de 6 mois (maximum 12 mois au total) pour atteindre les objectifs du projet.

Considération importante : lorsqu'elle décide de la durée du stage, l'agence communautaire doit tenir compte du temps nécessaire pour familiariser le stagiaire avec l'agence, son rôle et ses attentes, et pour remplir les formalités administratives liées à l'embauche (par exemple, la paie, la vérification du casier judiciaire). Par exemple, un projet peut prendre 3 mois à réaliser, mais le processus d'embauche/d'orientation au sein de l'organisme peut ajouter un ou deux mois supplémentaires au processus (selon l'organisme). Si vous n'êtes pas sûr de la durée à demander, veuillez contacter le responsable du projet AVA.

Rémunération du stage

Les stagiaires universitaires qui effectuent un stage seront financés par l'AVA et rémunérés par l'organisme communautaire, en fonction de leur niveau d'études et du taux de rémunération habituel de l'organisme d'accueil. Cela sera coordonné entre le chef de projet de l'AVA, l'organisme communautaire et le stagiaire. Vous trouverez ci-dessous un **exemple** des taux de rémunération des stagiaires selon le budget approuvé par les IRSC.

- **Étudiants en master :** 21 \$/heure (avant déductions) pour un maximum de 20 heures par semaine pendant une période de stage de 3 mois (5 460 \$), 6 mois (10 920 \$) ou 12 mois (21 840 \$).
- **Étudiants en doctorat :** 26 \$/heure (avant déductions) pour un maximum de 20 heures par semaine pendant une période de stage de 3 mois (6 760 \$), 6 mois (13 520 \$) ou 12 mois (27 040 \$).
- **Post-doctorants :** 31 \$/heure (avant déductions) pour un maximum de 20 heures par semaine pendant une période de stage de 3 mois (8 060 \$), 6 mois (16 120 \$) ou 12 mois (32 240 \$).

IMPORTANT ! Bien que l'AVA calcule le soutien financier de l'agence en fonction des détails fournis dans les demandes de l'agence et du chercheur, nous reconnaissons qu'il existe des taux de rémunération variables à travers le pays, ainsi que des législations provinciales. Pour cette raison, il appartient à l'agence de déterminer le taux de rémunération du stagiaire en fonction du taux de rémunération habituel dans la région, du niveau d'éducation et du poste occupé au sein de l'agence.

Limite de financement

Les organismes communautaires peuvent généralement recevoir un maximum de 30 000 \$ sur six ans afin de garantir l'égalité des chances à tous les partenaires communautaires de l'AVA à travers le Canada. Les circonstances exceptionnelles seront prises en considération pour les organismes qui demandent des fonds supérieurs à 30 000 \$. Une « liste d'attente » des organismes demandant des fonds supplémentaires sera établie au cas où des fonds deviendraient disponibles pour un organisme ayant déjà atteint le maximum.

Compensation financière pour les organismes communautaires hôtes

Les organismes communautaires hôtes recevront également une compensation financière de la part de l'AVA afin de leur permettre de participer en compensant divers coûts, par exemple le remboursement des frais liés à l'absence des mentors communautaires de leur travail habituel ou les frais administratifs. Pour plus de détails sur cette compensation, veuillez vous reporter au document intitulé « Guidelines for Funding Community Partner Agencies for Participation in AVA Activities » (Lignes directrices pour le financement des organismes communautaires partenaires participant aux activités de l'AVA), disponible à l'adresse www.avatraining.ca.

Remarque : pour que l'organisme communautaire soit admissible au financement, l'organisme communautaire partenaire qui présente la demande doit exercer ses activités en dehors d'une université.

Comment participer au programme

Les organismes communautaires et les universitaires peuvent participer au programme AVA CAIP de différentes manières, mais toutes impliquent de remplir un formulaire de candidature. Les liens vers les formulaires de candidature en ligne se trouvent sur le site Web de formation AVA, sur la [page CAIP](#). Vous trouverez plus de détails sur le processus de candidature dans la section 4 ci-dessous.

Si vous êtes une agence communautaire intéressée

Si vous êtes responsable d'un organisme communautaire et que votre organisme a identifié un projet qu'un stagiaire pourrait aider à mener à bien, vous pouvez soumettre une demande en ligne avec les détails du projet. Les offres de stage actuelles sont répertoriées sur le site web AVA Training et peuvent servir d'exemples aux organismes qui postulent au CAIP (si nécessaire). Une fois la demande soumise, l'équipe AVA vous contactera pour discuter des prochaines étapes et des stagiaires potentiels.

Si vous êtes un responsable d'organisme communautaire *ayant* participé au programme de mentorat triadique (TMP) de l'AVA et que vous souhaitez que votre mentoré bénéficie d'un soutien financier pour travailler sur un projet de stage au sein de votre organisme, vous devrez suivre la même procédure que celle décrite ci-dessus.

Si vous êtes un étudiant intéressé

Si vous êtes étudiant et que vous souhaitez participer au CAIP, vous pouvez soumettre une candidature en ligne. Les offres de stage actuelles sont répertoriées sur le site web de formation de l'AVA, et vous pouvez postuler à n'importe laquelle d'entre elles si vous pensez qu'elle vous convient. Si aucune des offres actuelles ne correspond à vos objectifs d'apprentissage ou à vos intérêts, vous pouvez indiquer dans votre candidature que vous souhaitez être mis en relation avec une agence appropriée. Une fois votre candidature soumise, l'équipe de l'AVA vous contactera pour discuter des prochaines étapes et des agences communautaires susceptibles de vous correspondre.

Si vous êtes un étudiant *ayant* participé au programme de mentorat triadique (TMP) de l'AVA et que vous souhaitez bénéficier d'un soutien financier pour travailler sur un projet au sein de l'agence communautaire de votre mentor, vous devrez suivre la même procédure que celle décrite ci-dessus.

Si vous êtes un universitaire intéressé

Si vous êtes universitaire et que vous connaissez un chercheur ou un organisme communautaire qui pourrait bénéficier de ce programme, encouragez-le à postuler ou à nous contacter. Nous invitons également les universitaires et les chercheurs à postuler au nom d'un organisme communautaire avec lequel ils souhaitent établir un partenariat (avec l'accord de l'organisme, bien sûr).

Si vous avez des questions pour savoir si votre situation correspond au CAIP, n'hésitez pas à contacter le responsable du projet AVA à l'adresse avatraining@ucalgary.ca.

Section 2 : Rôles et responsabilités des participants au programme de stages

Comme pour tous les programmes de la plateforme de formation AVA, chacun joue un rôle dans la formation et l'apprentissage qui ont lieu. Vous trouverez ci-dessous un aperçu des rôles et responsabilités de chaque participant au programme de stages dans les organismes communautaires.

Responsable des stages dans les organismes communautaires

- Postulez pour accueillir un stagiaire AVA et bénéficiez d'une aide financière
- Offrez aux stagiaires un stage expérientiel au sein de la communauté qui répond non seulement aux besoins de l'agence, mais aussi aux objectifs d'apprentissage et aux objectifs de carrière des étudiants, tels qu'indiqués dans leur demande de stage, dans la mesure où ceux-ci correspondent aux objectifs de l'AVA.
- Une collaboration constante entre le responsable de stage et le stagiaire universitaire est la clé du succès !
- Collaborez avec le chef de projet AVA pour coordonner le recrutement et l'accueil d'un stagiaire AVA.
- **IMPORTANT !** Bien qu'AVA calcule le soutien financier de l'agence sur la base des candidatures de l'agence et du stagiaire, nous reconnaissons qu'il existe des taux de rémunération variables à travers le pays, ainsi que des législations provinciales. Pour cette raison, il appartient à l'agence de déterminer le taux de rémunération du stagiaire en fonction du taux de rémunération habituel dans la région, du niveau d'éducation et du poste au sein de l'agence.
- Fournir une présentation de l'agence et du projet au stagiaire universitaire.
- Informez le chef de projet AVA si des problèmes surviennent avec le stagiaire et ne peuvent être résolus entre eux dans un premier temps.
- Remplissez les documents d'évaluation suivants :
 - Auto-évaluation à mi-parcours
 - Auto-évaluation de fin de stage
- Il est fortement recommandé aux organismes communautaires d'accueil de suivre la formation en ligne AVA, en particulier les quatre cours (**au minimum**) énumérés ci-dessous, qui font partie des modules de formation en ligne AVA. Ces cours visent à fournir aux organismes d'accueil des connaissances de base sur des sujets qui les aideront à faciliter le déroulement d'un stage AVA.
 - Adversité, violence sexiste et santé (~1 h)
 - Mettre les connaissances en pratique : introduction à la science de la mise en œuvre (~1 heure)
 - Planification de la mise en œuvre (~1 heure)
 - Préparation à la recherche (~1 heure)

Les responsables de stage doivent veiller à ce que ces cours soient terminés à mi-parcours du stage.

La liste complète des cours proposés dans le cadre des modules de formation en ligne AVA est disponible à l'[adresse www.avatraining.ca/ava-online-courses/](https://www.avatraining.ca/ava-online-courses/).

Stagiaires universitaires

- Postulez pour devenir stagiaire universitaire AVA au sein du CAIP.
- La responsabilité du projet incombe principalement au stagiaire, mais sa réussite nécessite une collaboration constante entre le stagiaire universitaire et le responsable de stage.
- Travaillez sur un projet/une tâche communautaire en accord avec les objectifs de l'AVA. Ils poursuivent également leurs objectifs d'apprentissage et leurs objectifs de carrière énoncés dans leur demande de stage et/ou leur ILDP. L'accent est mis sur l'acquisition d'expérience et d'aisance dans les tâches liées à la recherche dans un cadre communautaire.
- Attendre l'acceptation au CAIP et coordonner le début du stage avec le chef de projet AVA avant de commencer le stage dans une agence. Les stagiaires devront également comprendre et respecter les politiques de protection de l'agence (par exemple, vérification du casier judiciaire).

- Suivre la formation d'orientation de l'agence et utiliser les outils mis à leur disposition et à celle de l'agence pour discuter/déterminer les résultats/livrables souhaités du projet de stage.
 - Tenir à jour les dossiers et les communications liés au travail effectué pendant le stage.
 - Se conformer aux politiques et pratiques de l'agence en matière de tenue des dossiers, de gestion des données (le cas échéant), de confidentialité et de ressources humaines.
 - Remplir les documents d'évaluation suivants :
 - Auto-évaluation à mi-parcours
 - Rapport à mi-parcours
 - Auto-évaluation de fin de stage
 - Rapport de fin de stage
 - Obtenez un [certificat](#) de formation [en ligne AVA](#) en remplissant les conditions requises pour les niveaux Fondamentaux, Intermédiaire et Avancé des [modules de formation en ligne AVA](#). Le temps nécessaire pour suivre ces cours équivaut approximativement à celui requis pour un cours universitaire de 3 crédits. Les modules de formation en ligne AVA sont destinés à être suivis en dehors des heures de travail rémunérées du stagiaire. Les stagiaires universitaires doivent s'efforcer de terminer ces cours avant la moitié de leur stage (idéalement avant le début du stage). Pour plus d'informations sur les modules de formation en ligne AVA, y compris les badges de micro-certification AVA en ligne et le [certificat de formation en ligne AVA](#), consultez le site www.avatraining.ca/ava-online/.
- Remarque :** les stages sont plus susceptibles d'être accordés et renouvelés pour les stagiaires qui :
- obtiennent un certificat de formation en ligne AVA
 - [Participent au programme de mentorat triadique](#)
- Réalisez une présentation vidéo de 5 minutes décrivant le projet ou le travail effectué pendant le stage, ainsi que les principaux domaines d'apprentissage et de croissance en rapport avec les buts, les objectifs et les principes directeurs de l'AVA (à la fin du stage). Si un stagiaire universitaire ne peut ou ne souhaite pas être filmé, une autre méthode de présentation peut être envisagée. Les stagiaires doivent se référer aux questions posées dans l'auto-évaluation de fin de stage pour guider leur présentation.

Équipe AVA (chef de projet AVA ou délégué)

- Coordonner le jumelage et l'embauche d'un stagiaire universitaire AVA approprié avec un organisme communautaire d'accueil. Cela comprend :
 - L'examen des candidatures des chercheurs intéressés,
 - le calcul du soutien financier accordé à l'organisme en fonction du budget des IRSC,
 - informer le stagiaire des formalités administratives préalables à l'emploi (par exemple, vérification du casier judiciaire, vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables),
 - le paiement des « vérifications » susmentionnées si elles sont exigées par l'organisme.
- Coordonner un transfert forfaitaire unique des fonds AVA CIHR HRTF du département des finances de l'Université de Calgary vers le département de la paie/des finances de l'Agence afin de rémunérer le stagiaire et d'indemniser l'Agence pour les frais administratifs liés à l'accueil d'un stagiaire AVA. L'objectif est que le transfert soit effectué avant le premier versement du salaire du stagiaire.
- Fournir des outils/modèles pour aider le responsable du projet de stage et le stagiaire à élaborer un plan de projet, un calendrier et des livrables.
- Évaluer la nécessité d'un financement supplémentaire du programme HRTF des IRSC pour mener à bien le projet de stage, si nécessaire.
- Fournir un soutien au responsable du stage et/ou au stagiaire universitaire si nécessaire (par exemple, en cas de conflit non résolu, etc.).

Mentors universitaires

Le mentorat d'un stagiaire dans le cadre de ce programme peut s'inscrire dans la continuité du mentorat triadique et de ses activités, avec en plus le mentorat d'un stagiaire pendant son stage dans un organisme communautaire. Pour les étudiants qui intègrent le programme de stages dans des organismes communautaires après avoir suivi le programme de mentorat triadique ou qui intègrent directement le programme de stages, la participation d'un mentor universitaire n'est pas obligatoire, mais peut être envisagée si le stagiaire et/ou l'organisme communautaire d'accueil/le mentor le souhaitent.

Section 3 : Critères d'éligibilité, d'évaluation et de sélection des stagiaires

Critères d'accueil par les organismes communautaires

- S'engager à collaborer avec les responsables de l'AVA dans le cadre du processus d'embauche des stagiaires et d'orientation de l'organisme.
- S'engager à accueillir un stagiaire pendant au moins 3 mois.
- S'engager à fournir au stagiaire un environnement de travail sûr.
- S'engager à respecter les principes directeurs de l'AVA.
- S'engager à aider le stagiaire à atteindre son objectif d'apprentissage (conforme aux objectifs de l'AVA) et être en mesure de lui fournir le soutien et les ressources dont il a besoin pour mener à bien son projet/sa mission de stage.
- Si l'agence propose un projet particulier dans sa candidature, celui-ci doit être conforme aux objectifs de l'AVA.

Critères d'éligibilité des stagiaires boursiers

Les stagiaires doivent répondre aux critères suivants pour pouvoir postuler et être pris en considération pour le programme de stages dans les agences communautaires de l'AVA :

- Les stagiaires universitaires doivent être des étudiants diplômés (maîtrise/doctorat) ou des boursiers postdoctoraux.
- Si un boursier participe actuellement au programme de mentorat triadique, il doit avoir terminé le quatrième mois du programme avant d'être accepté dans le programme de stages dans des organismes communautaires.

Critères d'évaluation des stagiaires universitaires

Les candidatures seront évaluées par un comité d'évaluation (voir section 3 ci-dessous) sur la base des critères suivants :

- Adéquation entre le stage proposé (tel qu'identifié dans le mentorat triadique) et l'objectif de la plateforme de formation AVA et les domaines prioritaires du H RTP mentionnés ci-dessus.
- Preuve d'acceptation ou de participation au travail.
- Qualité et faisabilité des informations fournies dans leur candidature et/ou leur PDI, et adéquation avec les objectifs de la plateforme de formation AVA et les activités proposées avec l'organisme communautaire.
- Qualité des résultats attendus (c'est-à-dire pour le stagiaire, l'organisme et l'AVA)
- Considérations relatives à l'EDIA

Critères de sélection des stagiaires universitaires

Dans les cas où une agence a demandé à accueillir un stagiaire et où elle a un projet/une tâche particulier(e) sur lequel/laquelle elle souhaite que le stagiaire travaille, les stagiaires universitaires seront sélectionnés sur la base des critères suivants :

- Adéquation entre la mission/les objectifs de l'agence et les objectifs/intérêts du stagiaire universitaire
- Adéquation entre les heures auxquelles le stagiaire universitaire est disponible pour travailler et les heures auxquelles l'agence est disponible/s'engage à accueillir/soutenir le stagiaire.

- Adéquation entre la durée pendant laquelle le stagiaire universitaire est disponible pour effectuer un stage et la durée pendant laquelle l'agence d'accueil est disponible/s'engage à accueillir un stagiaire.

Évaluation du programme

L'AVA vise à évaluer chacun de ses programmes non seulement pour en suivre les résultats, mais aussi pour déterminer s'ils fonctionnent bien ou s'ils peuvent être améliorés. À mi-parcours et à la fin de chaque stage, les stagiaires universitaires et les responsables des organismes communautaires sont invités à remplir des documents d'auto-évaluation afin d'aider et d'éclairer le processus d'évaluation de l'AVA. Ces documents demandent aux stagiaires universitaires et aux responsables des organismes communautaires de réfléchir à leurs connaissances, leurs objectifs, leurs perspectives et leurs motivations au début du stage, ainsi qu'à l'impact de l'expérience de stage sur ces aspects de leur développement personnel et professionnel. En outre, les stagiaires universitaires sont invités à remplir un rapport à mi-parcours et à la fin du stage qui recueille des informations sur les activités (et les résultats associés) menées pendant le stage.

Section 4 : Processus de candidature et de sélection

Quelle que soit la voie d'accès au programme de stages communautaires AVA, les instructions pour postuler sont les mêmes et sont indiquées ci-dessous. Si vous ne savez pas si vous pouvez participer à ce programme de stages pour le moment, veuillez nous envoyer un e-mail à l'adresseavatraining@ucalgary.ca.

Comment postuler

La méthode préférée pour postuler au programme de stages dans les organismes communautaires consiste à remplir un formulaire en ligne.

Organisme communautaire d'accueil

Les candidatures en ligne peuvent être soumises à l'aide de ce [formulaire de candidature en ligne pour les organismes d'accueil](#). Il est également disponible à l'[adresse www.avatraining.ca](http://www.avatraining.ca). L'accès au formulaire de candidature en ligne et à d'autres aménagements pour les candidatures peut également être demandé en contactant avatraining@ucalgary.ca.

Les candidatures seront évaluées selon les directives ci-dessous. Si l'organisme d'accueil a proposé un projet dans sa candidature et que l'organisme et le projet répondent aux critères d'évaluation, le projet sera ajouté à une liste à laquelle les stagiaires universitaires potentiels pourront postuler dans le cadre d'un concours.

Stagiaire universitaire

Les candidatures en ligne peuvent être soumises à l'aide de ce [formulaire de candidature en ligne pour stagiaire universitaire](#). Il est également disponible à l'[adresse www.avatraining.ca](http://www.avatraining.ca). L'accès au formulaire de candidature en ligne et à d'autres aménagements pour les candidatures peut également être demandé en contactant avatraining@ucalgary.ca.

Si vous avez besoin d'aide pour remplir le formulaire de candidature, veuillez contacter avatraining@ucalgary.ca.

Date limite de dépôt des candidatures

Il n'y a pas de date limite pour les candidatures, car l'AVA accepte les candidatures au CAIP tout au long de l'année.

Processus de sélection

Les candidatures seront examinées dans un délai d'un mois après la date limite de dépôt des candidatures par une équipe composée d'au moins trois évaluateurs : le chef de projet de l'AVA, le directeur scientifique de l'AVA et une autre personne issue des groupes de travail Triadic Mentorship & Internship et/ou Community Engagement. Des invités peuvent être conviés à participer à l'évaluation, tels que les champions EDIA. En cas de conflit d'intérêts entre l'un des

les évaluateurs et les candidats, un autre évaluateur remplacera le ou les évaluateurs en conflit d'intérêts.

Nous nous réjouissons de votre intérêt et de votre participation au programme de stages communautaires de l'AVA !